

SITE/TOURICIEL
BP 61645
37016 TOURS Cedex 1

Bon de commande

Prestations (abonnements)

Code	Désignation	Montant HT
	Lien: email + lien site internet	
	> 1 an : _____ (69,00 HT)	_____
	Positionnement en tête de liste de mon département	
	> 1 an : _____ (99,00 HT)	_____
	Forfait S.I.T.E N° 1 - 25 ans 1991-2016	
	1 > Lien vers le mail + lien vers mon site internet	
	2 > Positionnement en tête de liste département implantation	
	> 2 ans : _____ (149,00 HT)	_____
	Forfait S.I.T.E N° 2 - 25 ans 1991-2016	
	Lien Email	
	Lien site internet	
	Bannière sur tout le site + 1ere page d'accueil	
	Lien de la bannière vers le site internet de l'abonné	
	> 2 ans : _____ (290,00 HT)	_____
	Site vitrine Forfait N° 3 - 25 ans 1991-2016	
	Présentation personnalisée de l'entreprise	
	Constructions et prestations ...	
	Modèles et méthodes	
	Formulaire de collecte de contacts projets	
	> 2 ans : _____ (390,00 HT)	_____

Règlement à la commande par chèque à l'ordre de Touriciel	Montant total HT
Ou par virement, coordonnées bancaires ci-dessous:	
	Rajouter la TVA 20%
	Montant Total TTC

Relevé Identité Bancaire :			
SARL TOURICIEL - BP 61645 - 37016 TOURS CEDEX 1			
Domiciliation : BPVF LA RICHE			
Banque	Guichet	N° de Compte	Clé RIB
18707	00621	00121898894	90
IBAN - Identifiant international compte bancaire			
FR76 1870 7006 2100 1218 9889 490			
(Bank Identifier Bank)			
CCBPFPPVER			

Renseignements de l'entreprise :

Sté : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Code P : _____ Ville : _____

Tel : _____

Email : _____

Site : _____

Conditions générales de ventes : Loi 92 1442 du 31 décembre 1992. Tout paiement postérieur à la date d'échéance indiquée sur la facture entraînera, la facturation de pénalités de retard égales à une fois et demi le taux d'intérêt légal, et calculées au prorata temporis jusqu'à la date effective de règlement.

Nos rapports avec nos clients sont régis par les usages professionnels et conditions générales de vente des industries Internet, arts graphiques & conseils en informatique. Nos prestations sont vendues avec paiement comptant, un règlement immédiat est demandé, et conformément à la Loi 92 1442 du 31 décembre 1992, ne donne pas lieu à un éventuel escompte. Des pénalités de retard seront appliquées, égales à une fois et demi le taux d'intérêt légal, et calculées au prorata temporis jusqu'à la date effective de règlement conformément à cette loi. Tous les projets, devis et maquettes établis par nos soins demeurent notre propriété exclusive. Ils ne peuvent en aucun cas être reproduits sans notre accord sous quelque forme que ce soit. Tous les travaux préparatoires sont toujours à la charge du client, même quand aucune suite n'est donnée. Les clichés ou films établis par nos soins restent également notre propriété sauf entente préalable, même s'ils sont facturés à part. Tout "bon à tirer" daté et signé par un client dégage entièrement notre responsabilité en cas d'erreurs ou omissions. Tout délai de livraison n'est donné qu'à titre indicatif et sa non-observation ne peut motiver un laissé pour compte ou une remise. Nos marchandises, même vendues franco, voyagent aux risques et périls des destinataires et notre responsabilité est dérogée dès que les récépissés ou connaissements nous sont remis. Nous déclinons toute responsabilité pour la bonne exécution d'un travail quand le matériel qui nous est fourni par le client et ce pour le cas où ledit matériel serait mal approprié ou défectueux. Tous remaniements, modifications ou changements apportés par le client au projet initial seront toujours facturés en fonction du temps que nécessite leur exécution. Toutes clauses contraires à celles ci-dessus insérées sur les papiers commerciaux de nos clients seront considérées nulles et non avenues, toute commande qui nous est confiée impliquant adhésion à nos conditions. Toute réclamation doit nous parvenir dans les 48 heures. Clause pénale : De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée entraînera : 1° l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu (par traite acceptée ou non). 2° l'exigibilité, à titre de dommages et intérêts et de clause pénale, d'une indemnité égale à 15% des sommes dues, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels. Réserve de Propriété : Les marchandises livrées restent la propriété de la SARL TOURICIEL jusqu'à leur paiement intégral et sont nanties à leur profit en cas de revente ou de transformation (Loi du 12 Mai 1980 N° 80.335). Contestations : Toutes contestations ou litiges relèvent des Tribunaux de TOURS qui demeurent seuls compétents quelles que soient les clauses contraires qui peuvent figurer sur les documents des clients. Sauf accord particulier écrit par nous, toutes commandes emportent de plein droit de la part de l'acheteur, l'acceptation de nos conditions générales de vente.